



COMITÉ
INTERNATIONAL
OLYMPIQUE

Archives historiques
Centre d'Études Olympiques

Commission pour la Solidarité Olympique (SO)

Fiche de fonds

Aperçu du contenu des archives concernant l'histoire, les missions et les activités de la commission pour la période de 1961 à 1989

14 avril 2011



© 1999 / Comité International Olympique (CIO)



Référence : CH CIO-AH B-ID04-SO

Dates extrêmes : 1961-1989

Niveau de description : Sous-série

Importance matérielle et support : 1 m.l. Documents textuels.

Nom du producteur

Comité International Olympique (CIO).

Histoire administrative / Notice biographique¹

L'histoire de la Solidarité Olympique remonte au début des années 1960, lorsqu'en 1961, durant la 59^e Session du CIO à Athènes, le comte Jean de Beaumont souligne l'importance de « se pencher sur le problème de l'aide aux nouveaux pays de l'Afrique et de l'Asie ». A ce titre, il propose la nomination d'une Commission d'aide internationale, composée de six membres et dont il devient le premier président.

Lors de la Session suivante du CIO à Moscou en 1962, le comte de Beaumont annonce que cette commission a été nommée Comité d'Aide Internationale Olympique (CAIO)². Un rapport complet, notamment sur les besoins des nouveaux pays, est ensuite présenté au cours de la 61^e Session du CIO de Baden-Baden en 1963. Les membres, bien qu'opposés au subventionnement des nouveaux pays faute des fonds nécessaires, y acceptent cependant la proposition de Sir Arthur Porritt, à savoir la nomination d'une « commission spéciale ad hoc » chargée d'examiner la faisabilité et la poursuite des actions proposées dans le rapport.

En 1964, lors de la Session de Tokyo, suite à une proposition de Constantin Andrianov, un sous-comité de cinq membres est désigné pour reprendre et poursuivre les activités de la Commission d'aide internationale, sous la forme d'une aide administrative aux Comités Nationaux Olympiques (CNO) nouvellement créés.

Dans la ligne de ces premières initiatives et activités, la coordination avec les CNO continue de s'intensifier durant la deuxième moitié des années 1960. Lors de la 66^e Session du CIO à Téhéran en 1967, la Commission de direction et de coordination est créée à cet effet. C'est sous l'égide de cette commission qu'une nouvelle Commission pour l'aide financière et autres formes d'assistance est constituée lors de la 68^e Session du CIO à Mexico en 1968. Après deux ans d'activité, ses travaux sont néanmoins interrompus (faute de moyens) suite à la réunion de la Commission Exécutive (CE) à Amsterdam en 1970.

En parallèle, la fin de la décade coïncide aussi avec différentes initiatives au niveau des CNO, parmi lesquelles la fondation de l'Institut international pour le développement des CNO (29 avril 1969). Ce dernier est notamment chargé de mettre en œuvre les projets d'assistance technique et sportive de l'Assemblée Générale Permanente des CNO dans le cadre de la « Solidarité Olympique » et de favoriser toute initiative pouvant contribuer au progrès des CNO.³

C'est dans cet esprit qu'en 1971 à Munich, le Jonkheer Herman A. van Karnebeek soumet à la CE la proposition de fonder un « Comité pour la Solidarité Olympique ». Lors de la 71^e Session à Luxembourg la même année, l'ancienne commission d'aide est supprimée. Une commission ad hoc, formée des trois vice-présidents (Jonkheer van Karnebeek, Lord Killanin et comte de Beaumont), est créée afin d'étudier la question de la Solidarité Olympique.

Dans leur rapport à la CE et lors de la Session à Sapporo en 1972, les trois vice-présidents proposent la création, après les Jeux Olympiques de Munich, d'une organisation du CIO, dont le titre pourrait être « Fondation olympique pour l'aide aux CNO », destinée notamment à répartir les revenus des

¹ Voir aussi : 1894-1994, *Un siècle de Comité International Olympique. L'idée – Les Présidents – L'œuvre*, vol. 2, Lausanne, Comité International Olympique, 1995, pp. 148-149.

² L'appellation « Comité » semble n'apparaître qu'à cette occasion. En effet, dans les procès-verbaux des Sessions des années suivantes, ses travaux apparaissent toujours sous le titre « Commission d'Aide Internationale »

³ Cf. 1894-1994, *Un siècle de Comité International Olympique*, op. cit., p. 149.



droits de télévision entre les CNO. Les détails d'un futur programme de solidarité, tenant compte des vœux des CNO, sont exposés et discutés au cours de la Session suivante à Munich.

A la suite de l'ensemble de ces réflexions, la CE approuve, dans une décision datée du 4 février 1973, un projet d'organisation, par le CIO, de la Solidarité Olympique, en commun avec les CNO et en collaboration avec les Fédérations Internationales (FI). Sous la direction générale du président du CIO, les trois vice-présidents du CIO et le coordonnateur des CNO (Giulio Onesti) en assument l'entière responsabilité. Une Commission mixte du CIO pour la Solidarité Olympique (composée de 20 membres issus du CIO et des CNO et tenant compte de la représentation continentale) est créée, doublée d'un département spécial chargé de la Solidarité Olympique⁴.

La première réunion de la Commission pour la Solidarité Olympique a lieu à Varna le 29 septembre 1973, sous la présidence du Jonkheer van Karnebeek. Les missions initiales, telles qu'énoncées par la Commission, sont les suivantes⁵ :

- Etudier les demandes et les offres d'assistance présentées par les CNO
- Elaborer les grandes lignes des programmes d'action
- Proposer des priorités
- Estimer le coût des mesures entreprises et leur répartition
- Présenter un rapport annuel d'activité

Depuis 1973, la Commission pour la Solidarité Olympique se réunit régulièrement (une à plusieurs fois par année jusqu'en 1981), puis une fois par année à partir de 1982, toujours dans le but de promouvoir le Mouvement olympique en organisant des cours, des stages et des séminaires, en encourageant de meilleures relations entre les entraîneurs et les techniciens, en aidant les CNO dans l'organisation de leur administration et en attribuant des aides exceptionnelles (notamment dans le cadre des Jeux Olympiques).

Modalité d'entrée

La sous-série est parvenue aux Archives historiques du CIO en 1993, suite à la construction du nouveau Musée Olympique à Ouchy.

Présentation du contenu

La sous-série porte sur les réunions de la Commission d'Aide Internationale, puis Commission d'Aide, puis Commission pour la Solidarité Olympique. Elle traite de la nomination des membres de la commission, des discussions et des décisions relatives aux aides financières, stages, cours et séminaires proposés à la Famille Olympique (CNO et FI notamment).

La sous-série contient des documents liés aux réunions, tels que procès-verbaux, listes de présence, documents de travail, quelques rapports, ainsi que de la correspondance concernant l'organisation des réunions et de la commission.

La sous-série comprend également des exemplaires de procès-verbaux destinés à la conservation (collection complète) et des exemplaires de procès-verbaux pour la reproduction (collection incomplète).

Accroissements

Oui

Mode de classement

Les dossiers sont classés par sujet, type de document ou activité (ordre alphabétique). Les documents à l'intérieur des dossiers sont classés chronologiquement (ordre décroissant).

Conditions d'accès

L'accès aux documents est libre, sous réserve des dispositions prévues à cet effet par le CIO.

⁴ A ce sujet, se référer à la fiche de fonds sur le « Département de la Solidarité Olympique ».

⁵ Procès-verbal de la Réunion de la Commission pour la Solidarité Olympique à Varna, 29 septembre 1973.



Langue et écriture des documents

Les documents sont en français, en anglais et en espagnol.

Sources complémentaires

Sources internes

- Département de la Solidarité Olympique – 1971-1988 : F-A02-SO
- Associations des Comités Nationaux Olympiques (par continents) : CNO-AASS
- Sessions du CIO : B-ID01
- Réunions de la Commission exécutive du CIO : B-ID02
- Commission de direction et de coordination – 1967-1970 : B-ID04-xxxxx
- Groupe de travail d'aide aux CNO pour assister aux Jeux – 1982-1984 : B-ID04-GTCNO

Notes

Le contenu de ce fonds, y compris les identifications olympiques, sont la propriété du CIO.

Règles ou conventions

Description conforme à la norme ISAD(G).

Date(s) de la description

5 février 2010